



Auto-entrepreneur changement de régime fiscal

Par Grahisto

Bonjour,

Je suis auto-entrepreneur depuis plus de 5 ans

Je dépasse le plafond de 39100.

Je dois m'acquitter de la TVA, c'est normal

J'ai soucis je viens apprendre que c'est à partir du seuil 39100 euros et non de l'année.

Pour les factures de fin d'année, je dois faire une facture d'avoir et refacturer de nouveau le montant avec la TVA

Merci de vos réponses, je veux faire cela dans les règles

je suis inquiet..

Cordialement

Par jpgroussard

Bonjour Grahisto,

essayer d'aller sur un forum "comptabilité" !

Cdt